

La Constitution

député dans un Parlement minoritaire entre 1972 et 1974, alors que les comités pouvaient faire quelque chose, c'est le jour où mon collègue de Kingston et les Îles, mon collègue du Yukon (M. Nielsen) et moi-même, avec le concours des députés néo-démocrates du temps, avons enfin été capables de faire accepter une résolution par un comité, et subséquemment par toute la Chambre des communes, dans laquelle on reconnaissait pour la première fois la légitimité des titres et des droits des autochtones au Canada.

Ayant grandi entouré d'autochtones et m'étant porté à la défense de leurs droits dès mon arrivée au Parlement, je ne peux certainement pas rester indifférent sur ce point aujourd'hui, pas plus que mon parti. Voilà pourquoi nous avons proposé cet amendement sur les droits des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quant au Québec . . .

[Français]

. . . je reste le citoyen le plus bilingue de High River, Alberta, et j'ai eu l'occasion d'apprendre non seulement la langue du Québec, mais, je l'espère aussi, quelque chose de la nature du peuple québécois.

[Traduction]

Pas plus qu'aucun autre député je ne saurais imaginer un Canada sans le Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cependant, nous n'avons pas été élus à la Chambre simplement pour formuler des vœux pieux. Nous sommes là pour agir. Nos commettants de toutes les régions nous ont élus pour que nous remplissions notre devoir.

J'ai l'honneur de diriger à la Chambre les membres de la loyale opposition de Sa Majesté. A ce titre, tout comme le premier ministre et d'autres de la Chambre, j'ai un rôle à remplir et je dois le remplir avec tout le sérieux possible. Mais toute la Chambre doit agir de même. C'est vraisemblablement parce que je ne suis pas en cause, à l'égard de certaines de ces questions que je peux, comme je l'ai fait aujourd'hui, présenter des propositions d'amendement et présenter des arguments en leur faveur. Comme je ne suis pas femme, que je ne compte pas parmi cette majorité de nos concitoyens qui sont du sexe féminin, j'appartiens à une minorité. Je ne suis ni Inuit ni autochtone. Je ne suis pas non plus Québécois, sinon de cœur. J'ai peut-être un titre ou une qualité particulière qui me permet de demander à ceux qui ne sont pas autochtones, qui ne sont pas des femmes, qui ne sont pas Québécois, c'est-à-dire qui ne sont pas partisans du Parti québécois, de reconnaître qu'il est extrêmement important de doter le Canada d'une constitution qui respectera les droits et l'égalité des femmes, qui soulignera les droits des autochtones et qui sera assez généreuse pour permettre aux Québécois de se sentir à l'aise.

Tel est l'objectif de notre parti et l'objet de notre amendement. J'espère que tel sera le résultat de nos délibérations et du débat sur la résolution dont nous sommes saisis.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suis persuadée que les députés comprendront qu'en raison d'importantes questions de procédure, il importe que je réserve ma décision sur la recevabilité de cette motion.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il y a plus de cent ans que nous sommes en quête de notre autonomie nationale entière. Il y a plus de cent ans que cet objectif nous échappe. Aujourd'hui nous approchons enfin du but. En un mot l'étape finale du processus est commencée.

Depuis que notre mouvement s'est constitué en parti dans les années 30, nous sommes parmi les premiers à prêcher la nécessité d'une constitution indépendante, d'une charte des droits et d'une formule d'amendement acceptable pour répondre aux besoins de la future évolution de notre pays. Nous avons dit aussi qu'il fallait que le caractère unique et la grandeur de la province de Québec demeurent une considération privilégiée et cruciale dans la réforme constitutionnelle. Le Québec n'est pas et ne sera jamais une province exactement comme les autres. Il apporte par sa vitalité, son architecture, ses compositeurs, ses cinéastes et ses poètes, une richesse et une diversité dont tous les Canadiens devraient être reconnaissants.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ces dernières années, notre parti a enfin pris conscience des revendications morales des femmes canadiennes et des autochtones de notre pays. J'aimerais pouvoir dire que les hommes politiques, et pas seulement ceux de notre parti, mais également des autres partis, s'intéressent aux problèmes des femmes et des autochtones depuis plusieurs années, voire depuis plusieurs décennies, mais ce serait trahir la vérité. Tous les parlementaires et tous les membres des assemblées législatives canadiennes savent trop bien que les problèmes des autochtones et les revendications légitimes des femmes canadiennes ne sont à l'ordre du jour que depuis peu.

Nous avons commencé à nous y intéresser quand nous avons abordé la question constitutionnelle. L'automne dernier, quand nous sommes attaqués sérieusement à la réforme constitutionnelle, nous avons dit—et nous n'étions pas les seuls—qu'il était temps d'agir et de faire de notre pays une nation véritablement indépendante et d'instaurer un régime politique qui permettrait de mettre en place une société juste et accueillante, une société qui soit pacifique et humaine.

Comme chacun sait, cela ne s'est pas fait sans problème. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu des tensions. Ces tensions se sont manifestées entre les régions, au sein des institutions et des partis politiques. Il est vrai—et je tiens à le rappeler—que ce n'est pas la première fois que cela se produit depuis que notre pays est né. Je ne vois pas pourquoi notre pays aurait dû faire exception à la règle.

Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a, en début d'après-midi, rendu hommage, et à juste titre, au premier ministre (M. Trudeau) et aux premiers ministres provinciaux qui se sont réunis dernièrement et qui ont mis au point la nouvelle entente. Je tiens à m'associer, au nom de mes collègues, au ministre de la Justice et à rendre hommage aux hommes représentant tous les partis politiques et toutes les régions du pays pour les résultats de cette conférence qui dans l'ensemble ont été excellents et honnêtes.